

SEM magazine

février 2002

n° 12

MIXTE

LA LETTRE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE

Enquête

Consensus pour la modernisation

"L'année 2002 débute sur une très bonne nouvelle pour l'économie mixte", déclarait Loïc Le Masne, président de la Fnsem lors de sa conférence de presse destinée à présenter les principales dispositions de la toute nouvelle loi de modernisation du statut des SEML. De fait, la parution au journal officiel du 3 janvier 2002 de cette loi n° 2002-1 ne peut que susciter la satisfaction : celle de la Fnsem, celle des collectivités locales et des Sem, mais également celle des parlementaires de toutes familles politiques qui ont signé, déposé et suivi le texte. C'est d'ailleurs à eux que ce numéro de Sem magazine donne la parole. Jean-Marie Bockel, député du Haut-Rhin ; Jean-Pierre Brard, député de la Seine-Saint-Denis ; Olivier de Chazeaux, député des Hauts-de-Seine ; Paul Girod, rapporteur de la proposition de loi au Sénat, commentent les différents articles.

Une loi très attendue...

Pratiquement tous les interviewés reviendront sur la difficulté, pour les Sem, d'évoluer au milieu d'un empilement de textes juridiques, légaux, jurisprudentiels venus dénaturer les principes fondateurs de la loi du 7 juillet 1983. Tous souligneront aussi le caractère consensuel de cette loi de modernisation tant attendue et la mobilisation

(suite page 2)

SOMMAIRE

1

Enquête

La loi de modernisation vue par quatre parlementaires.

4

Sem en direct

Sidéc à Saint-Denis (93) ; Saiem et Semaec à Créteil (94) ; Sem Vézère à Terrasson-La-Villedieu (24) ; Maison du Tourisme du Golfe de Saint-Tropez/Pays des Maures (83).

6

Sem en projets

Gestion des équipements publics à Dreux (28) ; aménagement et ateliers-relais à Decazeville(12) ; gestion de l'abattoir régional à Perpignan (66) ; liaisons maritimes permanentes entre la Manche et les îles anglo-normandes (50) et une Sem patrimoniale dans le Lot-et-Garonne (47).

7

La Sem du mois

Le 21 février, la Sem Volcans inaugure Vulcania, Parc européen du volcanisme.

8

Fnsem en direct

6^e Conférence des Sem d'outre-mer ; loi sur les Sem ; HQE ; IGD ; annuaire 2002.

Loi du 2 janvier 2002

www.fnsem.asso.fr

Enquête (suite)

Consensus pour la modernisation

intense qu'elle a nécessité. Pour Jean-Marie Bockel "C'est l'aboutissement d'un travail de longue haleine (...). Nous nous sommes mobilisés pour que le projet ne soit pas renvoyé aux calendes grecques, car sur le fond, étant bien travaillé en amont, il était très consensuel. La Fnsem a été le fédérateur, le porteur, le "relanceur" de ce lobbying. Je suis convaincu que ce texte va donner un souffle nouveau à l'économie mixte". Un constat que fera également le Sénateur Paul Girod "Le consensus s'est dégagé depuis deux ans. Le texte a été longuement travaillé par la Fnsem, il a été déposé le même jour, en termes identiques, devant les deux assemblées, signé par tous les groupes politiques et adopté à l'unanimité par les deux assemblées : peut-être n'y a-t-il jamais eu de précédent ! (...) Il permet de rentrer de plain-pied dans la vie économique moderne. Il apporte une souplesse de réaction et permettra de faire face aux phénomènes de concurrence (...). L'économie mixte est un exemple de ce que le génie français peut apporter en matière de rapports public-privé. Les autres pays européens observent et se renseignent sur ce modèle français. Plus il sera réactif, plus il fera la démonstration de sa pertinence". Pour Jean-Pierre Brard, "Les nouveaux textes vont sécuriser complètement les élus et redonner aux Sem leur rôle d'outil privilégié des collectivités". Olivier de Chazeaux soulignera, lui aussi, le caractère consensuel de ce texte : "C'est assez rare. Cela tient au fait que la plupart des législateurs sont des élus de terrain. Les Sem démontrent là qu'elles sont un outil fondamental de la gestion des collectivités". Enfin pour le président Loïc Le Masne, la loi du 2 janvier 2002 "redore le blason de l'économie mixte".

Composition du capital :

"15 % de capitaux privés, c'est peu"

Avec une répartition 85 % public, 15 % privé (on notera la progression depuis la perspec-



Paul Girod,
rapporteur du texte
au Sénat

"Un exemple de ce que le génie français peut apporter en matière de rapports public-privé"

tive d'un 90 % public, voire d'un 100 %, selon le souhait de certains parlementaires), cet article du titre premier ne satisfait pas totalement les interviewés. "15 % de capitaux privés c'est peu, on aurait pu garder 20 % et même aller au-delà", selon Jean Pierre Brard. Avis sensiblement identique pour Olivier de Chazeaux "80/20 était une bonne répartition public-privé, elle aurait dû être conservée. On pourrait aller plus loin à condition qu'il y ait une véritable demande des partenaires privés". Pour Loïc Le Masne, qui milite pour une évolution de la terminologie "économie mixte" vers celle de "société public-privé", l'avenir des Sem "n'est pas dans une entreprise à 100 % public qui serait alors une extension de la collectivité locale. Il faudra au contraire laisser davantage de liberté. Nous sommes en négociation sur ce point et nous continuerons car il y a une possibilité de lever ce verrou".

**Concours financiers des collectivités :
"en toute légalité"**

Prendre part aux modifications de capital, allouer des avances de fonds en compte courant aux Sem, accorder aux Sem des subventions ou avances destinées à des programmes d'intérêt général, le tout à certaines conditions et très encadré pour éviter toute dérive, ce chapitre II.1 du titre 1^{er} est une

véritable bouffée d'air pour les Sem, "Ces avances de trésorerie vont permettre, notamment aux Sem immobilières et à celles qui travaillent sur des équipements structurants, de démarrer leurs projets, même si les banques sont frileuses", souligne le président de la Fnsem, Loïc Le Masne. Jean-Pierre Brard, quant à lui, se souvient de difficultés rencontrées dans les Sem de sa localité "lorsqu'on monte une opération, on peut être amené à faire une avance de trésorerie, mais nous étions alors dans l'illégalité (...). Les chambres régionales des comptes comprenaient, mais leur préoccupation c'est la conformité à la légalité ou non. Elles sont là pour ça, pas pour apprécier l'impossibilité dans laquelle nous étions de faire fonctionner les Sem avec ces interdictions. Ces avances en compte courant, c'est un point très important de la nouvelle loi". Pour Olivier de Chazeaux, "les Sem y gagneront en souplesse



Jean-Pierre Brard,
député de la
Seine-Saint-Denis

"Cette loi redonne aux Sem leur rôle d'outil privilégié des collectivités locales"

de fonctionnement (...) il peut arriver qu'elles aient des difficultés passagères de trésorerie. Dorénavant les collectivités pourront les aider". Enfin le sénateur Paul Girod notera : "On aligne les Sem sur les sociétés privées (...) Si elles ont besoin de trésorerie pour un ou deux ans, les collectivités locales pourront être sollicitées en toute légalité".

DR



Jean-Marie Bockel,
député
du Haut-Rhin

*"C'est
un souffle
nouveau pour
l'économie mixte"*

Statut de l'élu :

"Une sécurité psychologique"

Le titre II de la loi clarifie le statut des élus mandataires des collectivités au sein d'une Sem. Ils pourront dorénavant participer aux délibérations de leur collectivité lorsqu'elles portent sur ses relations avec la Sem, sans pour autant être considérés comme étant intéressés à l'affaire. Ils ne pourront pas pour autant participer aux commissions d'appel d'offres ou aux commissions d'attribution de délégation de service public de la collectivité lorsque la Sem est candidate. Parallèlement, la loi renforce les obligations de transparence vis-à-vis de leur collectivité. Cette disposition, selon Paul Girod, *"rassure les élus qui n'auront plus le sentiment de mélanger statut d'élu et caractère économique"*. Loïc Le Masne soulignera que cette nouvelle possibilité implique *"une transparence totale"*. Il rappellera également que la Fnsem travaille depuis longtemps sur la transparence financière car *"les Sem sont de loin les plus contrôlées des sociétés françaises"*. Pour Jean-Pierre Brard, *"le fait de renforcer les obligations de transparence est une excellente chose (...). Avant cette loi, aucune procédure ne permettait de garantir le contrôle du conseil municipal de façon suffisamment précise et on pouvait se retrouver en situation très difficile (...). Le nouveau texte assure la protection des élus contre le risque de prise illégale d'intérêt et de favoritisme auxquels les exposait leur double qualité d'élu et de dirigeant de société commerciale. Il amène une sécurité psychologique. C'est très important car on demande aux élus de faire des choses difficiles, mais ils sont plus exposés que quiconque. Il y a des limites à tout"*.

FCTVA : *"un point essentiel"*

Parmi les dispositions phares de cette loi, celle qui rend éligibles au fonds de compensation de la TVA les opérations d'aménagement réalisées par les Sem, dès lors que des équipements publics sont intégrés dans le patrimoine d'une collectivité locale. *"Un point essentiel"* pour Olivier de Chazeaux, qui poursuit : *"Il était anormal, alors que les collectivi-*

droit privé où lorsque les choses tournent mal, ce sont les contribuables qui paient".

Pour sa part, Loïc Le Masne soulignera **l'article 6** de cette nouvelle loi *"les Sem nouvellement créées pourront participer aux appels d'offres. On ne pourra plus refuser un dossier par manque de références"*.

"Une bonne première étape"

Ce texte *"rassure les acteurs locaux et redonne de l'oxygène. C'est une bonne première étape"*, selon Olivier de Chazeaux qui précise *"on peut toujours améliorer, mais nous verrons au fil du temps, à l'usage"*. Même point de vue pour Jean-Pierre Brard *"Voyons comment tout cela fonctionne et faisons ce qu'on n'a pas trop l'habitude de faire dans ce pays : au lieu d'empiler une loi nouvelle sur la précédente, faisons une évaluation de mise en œuvre"*. Pour Paul Girod également : *"Il faut laisser vivre ce texte et peut-être affiner sur la question de la délégation de service public"*.

DR



Olivier de Chazeaux,
député
des Hauts-de-Seine

*"Les Sem
y gagneront
en souplesse de
fonctionnement"*

tés participent à ces financements, que les Sem ne puissent pas prétendre au FCTVA". Pour Jean-Pierre Brard : *"Ces investissements seront dorénavant considérés comme si la commune les réalisait elle-même"* et d'ajouter : *"Il n'y a aucune raison pour que le Trésor Public s'enrichisse avec des travaux d'intérêt général"*.

Enfin, d'autres articles ont suscité des commentaires de l'un ou l'autre des parlementaires rencontrés. C'est le cas des dispositions pour **préserver les intérêts de la collectivité en cas de mise en liquidation d'une Sem**. *"Très important"* pour Jean-Pierre Brard car *"on a vu des villes plonger dans la difficulté parce qu'elles avaient donné des garanties d'emprunt et étaient obligées de les couvrir alors que la Sem est une société de droit privé. Lorsqu'une société de droit privé classique dépose le bilan, il n'y a pas de garantie qui tienne. Il était donc injuste que la Sem soit la seule société de*

DR



Loïc Le Masne,
président
de la Fnsem

*"la loi du
2 janvier 2002
redore
le blason
de l'économie mixte"*

Et la Fédération de conclure *"la priorité aujourd'hui est d'assurer un bon "service après-vente" de la loi pour qu'elle soit comprise et appliquée sur le terrain dans une optique d'efficacité et de fidélité à l'esprit du législateur"*.

Sem en direct



"Jardin de l'imaginaire". O.T. de Terrasson

La Sidec installe l'Afnor aux portes du Stade de France

La Sidec, aménageur de la Zac du Cornillon Sud à la Plaine Saint-Denis, a réalisé, à travers une Vefa (vente en l'état futur d'achèvement), le siège de l'Afnor, inauguré le 13 novembre 2001 en présence de Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'Industrie, et destiné à accueillir chaque année 30 000 visiteurs, stagiaires, experts et techniciens.

Quittant la Tour Europe de La Défense, l'Afnor a emménagé dans de nouveaux locaux qui bénéficient d'une situation exceptionnelle : largement desservis par les infrastructures routières et les nombreuses liaisons de transports en commun, ils se trouvent à 6 minutes de Paris, à 20 minutes de l'aéroport de Roissy Charles-de-Gaulle et à 15 minutes de La Défense.

Le nouveau siège, un bâtiment de verre de 3 à 6 étages, s'étend sur 11 212 m² et plus de 8 675 m² de terrain. Une aile destinée à la formation et un restaurant inter-entreprises y sont reliés par un grand atrium central en verre. Les façades également en verre, béton poli, béton désactivé ou bardage métallique, soulignent l'architecture. Ce chantier, mené à bien en vingt mois par la Sidec, a mobilisé 24,85 millions d'euros. Il a été financé par la vente de la Tour Europe aux AGF pour une somme de 11,43 millions d'euros, complétée par un emprunt de 13,72 millions d'euros souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

La première phase d'aménagement de la Zac entreprise par la Sidec a permis l'installation sur près de 9 hectares, de plus d'une dizaine de sociétés (Panasonic, Secap, Bang & Olufsen...) regroupant plus de 1 600 emplois. D'autres secteurs d'activités, tels l'hôtellerie et la restauration, se sont aussi implantés : Mc Donald's, le groupe Accor avec deux hôtels, Ibis et Formule 1, ainsi qu'un restaurant Courte Paille. C'est donc sur un lieu attractif que l'Afnor apporte son estam-pille "NF".



DR
Le siège de l'Afnor, qui rassemble 600 emplois, est dû à l'architecte Daniel Montaut (Atelier 2 M).

Une nouvelle résidence sociale à Créteil, le Stendhal la Saiem et la Semaec réhabilitent et gèrent l'ancien foyer de la Poste

Grâce à la restructuration conduite par la Semaec, les 236 chambres de l'ancien foyer de La Poste de Créteil se sont transformées en 166 logements répartis en résidence sociale pour accueillir des personnes en difficultés et logements sociaux classiques. La réhabilitation du Stendhal constitue un élément de requalification important du quartier de l'Echat et représente l'ultime étape du dispositif "Un toit pour tous" initié en 1996, entre la ville et la Fondation Abbé Pierre. Pendant l'hiver, l'association Emmaüs gère, au rez-de-chaussée de l'immeuble, un centre d'accueil d'urgence de 16 places qui offre un toit aux sans-abri, pour une durée de 15 jours (renouvelable une fois).

Dans le cadre d'un bail à réhabilitation d'une durée de cinquante ans, la Poste a

loué l'immeuble à la Saiem de Créteil, lui conférant tous les droits et devoirs d'un propriétaire. La Saiem a confié à la Semaec la maîtrise d'ouvrage déléguée, la maîtrise d'œuvre, ainsi que la gestion de la résidence.

Aucune distinction n'existe entre les 70 logements sociaux - parmi lesquels 48 sont réservés aux agents de la Poste - et les 96 logements de la résidence sociale qui proposent une solution d'héberge-

DR
Le Stendhal, 166 logements dans le cadre du dispositif "Un toit pour tous"



ment temporaire (2 ans maximum) aux étudiants, aux jeunes en parcours d'insertion suivis par la Mission locale de Créteil, aux travailleurs en mobilité professionnelle ou statut provisoire (CDD, temps partiel, stagiaires...).

Les travaux ont consisté à remodeler en profondeur le bâtiment : restructuration des appartements (sur la base de trois chambres de 14 m² ont été créées deux studeuses entièrement aménagées), isolation phonique et thermique, réfection des parties communes, accès sécurisé. Priorité aux couleurs, à l'éclairage, à la qualité de revêtements... autant d'éléments qui ont permis de rompre avec l'image du foyer.

Les anciens locaux communs transformés en bureaux d'accueil sont occupés par une équipe à vocation multiple, capable de répondre aux besoins des locataires en matière sociale, administrative, technique. Deux gardiens logés sur place effectuent des permanences de nuit et de week-end. De plus, les logements de la résidence sociale (79 studios et 17 deux pièces) sont

tous meublés, pourvus d'un coin cuisine équipé, d'une salle de bain, de prises TV, téléphone... afin de favoriser l'autonomie des résidents. Seuls équipements collectifs : la laverie automatique en rez-de-chaussée et une grande salle de réunion et d'activités.

Les locataires s'acquittent d'une redevance forfaitaire comprenant le loyer de base, les charges locatives, ainsi que le chauffage, l'eau, l'électricité et l'assurance habitation. L'aide personnalisée au logement est calculée sur le montant total de cette redevance. Par ailleurs, il est demandé 30,49 euros aux résidents pour mise à disposition du mobilier et son entretien.

L'opération, dont le coût total s'est élevé à 4,63 millions d'euros, a été financée à 38,3 % par un emprunt CDC, des subventions de l'Etat (28,7 %), du département du Val-de-Marne (13 %), de la Région IDF (11,6 %) et par la ville de Créteil (8,4 % par emprunt CDC).

Les "week-ends bonheur", un concept novateur de la Maison du tourisme du Golfe de Saint-Tropez/ Pays des Maures

La Maison du tourisme du Golfe de Saint-Tropez/Pays des Maures a reçu le prix "Vacances en France 2001-2002" pour son action de développement de courts séjours et la campagne de promotion hivernale qui l'accompagnait, intitulée "les week-ends bonheur". Parrainé par le secrétariat d'Etat au Tourisme, ce prix, décerné par le Syndicat national des agents de voyages et la Fédération nationale des comités départementaux de tourisme, est l'une des plus hautes distinctions attribuées en France dans le domaine du tourisme.

Pour répondre au défi posé par son activité balnéaire, et par voie de conséquence saisonnière, la Maison du tourisme du golfe de Saint-Tropez/Pays des Maures a mis en place un nouveau concept touristique doté d'un slogan simple susceptible de retenir l'attention de tous, "les week-ends bonheur". Il s'accompagne d'un test ludique intitulé "concevez votre week-end idéal" qui permet à chacun de

Avec un jardin "extraordinaire", la Sem Vézère gère un "coin de paradis" à Terrasson-La-Villedieu (24)

Créée en 1995, la Sem Vézère gère le jardin contemporain de Terrasson-La-Villedieu, commune de 6 500 habitants située à dix-huit kilomètres de Brive.

Le "Jardin de l'imaginaire", concept unique en Europe, résulte de la volonté de la ville de troquer peu à peu son image essentiellement industrielle, contre une image environnementale par le biais d'une attraction à la fois touristique et culturelle.

Dominant la vallée de la Vézère, sur plus de 6 hectares en terrasses, ce jardin retrace l'histoire des jardins à travers les siècles et les civilisations en proposant un vaste parcours agrémenté de jeux d'eau et de lumière : une immense roseraie plantée de 2 000 rosiers, une collection d'iris, 5 000 vivaces, un jardin d'eau et un sous-bois. Du bleu, du blanc apportent de l'harmonie au jardin dont la réalisation a été confiée à la paysagiste américaine, Kathryn Gustaffson. Le coût : un investissement de 3,8 millions d'euros dont 50 % de subventions (Europe, Etat, Région Aquitaine et Département de la Dordogne).

La Sem Vézère, avec le concours du centre culturel communal, a mis en place tout un programme d'animations : des visites guidées ; des manifestations événementielles comme "Les œufs de Pâques", "Le parfum des mots", des contes et légendes dans un théâtre de verdure à l'occasion de la journée du patrimoine ; un concours associant les enfants d'écoles de plusieurs pays sur le thème "songe de polyphile" débouchant sur une exposition, réalisé en partenariat avec l'Institut européen des itinéraires culturels ; l'organisation depuis trois ans du salon du livre de jardin, intitulé "Salon la plume et le râteau".

Les partenariats mis en place ne s'arrêtent pas là, ils comptent aussi la mise en réseau avec les trois autres jardins du département (Eyrygnac, Marqueyssac et Hautefort) que gère une autre Sem, la Semitour, avec une commercialisation globale d'un produit touristique sur les jardins.

Le Jardin de l'imaginaire draine 40 000 visiteurs/an sur une période de sept mois, puisqu'il est ouvert d'avril à octobre, et contribue largement à la notoriété touristique de Terrasson où désormais, il fait bon se laisser charmer par un "coin de paradis".

concevoir, en moins de trois minutes, son propre week-end idéal, quels que soient son âge, son sexe, sa situation de famille et ses préférences. Ce test propose au touriste une synthèse du large éventail d'activités dont la pratique est possible d'octobre à mars sur les quatorze communes du golfe de Saint-Tropez/Pays des Maures*. Il lui suffit de cocher les cases correspondant à ses souhaits pour recevoir dans les plus brefs délais une proposition de séjour personnalisée, répondant parfaitement à son attente.

O.T. de Terrasson



Six hectares pour l'histoire des jardins à travers les siècles.

Dès la première saison d'hiver "les week-ends bonheur" ont remporté un vif succès : les services de la Maison du tourisme ont traité plusieurs centaines de tests ; les ventes de la centrale de réservation sur les six mois concernés ont augmenté de 86 %, alors que dans le même temps, le marché lui ne progressait que de 4 %.

Grâce aux week-ends bonheur, un nouveau concept est bien né : ce produit touristique original pourrait être à terme décliné par d'autres "pays touristiques du Var", mais

Sem en direct *(suite)*



après accord de la Maison du tourisme du Golfe de Saint-Tropez/Pays des Maures qui a déposé le slogan et le principe du test auprès de l'INPI (Institut national de la propriété industrielle).

* Saint-Tropez, Sainte-Maxime, Roquebrune-sur-Argens, Ramatuelle, Plan de la Tour, Le Rayol-Canadel, La Garde-Freinet, La Mole, La Croix-Valmer, Gassin, Grimaud, Collobrières, Cogolin, Cavalaire : les quatorze communes présentes au capital de la Maison du tourisme.

Sem en projets

- **Dreux (28)** : La ville envisage la création d'une Sem pour gérer ses équipements publics et, en particulier, son parc des expositions. Au préalable, elle va engager une étude de faisabilité.
- **La Communauté de communes du bassin decazeillois (12)** étudie la possibilité de créer une Sem qui serait appelée à "porter" les ateliers-relais et aussi à aménager les zones industrielles. A terme, le champ géographique d'intervention de la Sem pourrait s'étendre au futur pays.
- **Perpignan (66)** : Vers la constitution d'une Sem pour sauver l'abattoir. Les collectivités détiendraient 52 % du capital, les 48 % restant étant ouverts aux actionnaires privés (chevillards, groupements et producteurs, bouchers, et organismes financiers).
- **Le Conseil général de la Manche** veut établir une liaison maritime permanente avec les îles anglo-normandes de Jersey, Guernesay et Aurigny. Il investirait 3,35 millions d'euros dans l'achat de deux navires, lesquels seraient affrétés via une Sem, l'exploitation de la ligne étant confiée à une compagnie privée après un appel d'offres lancé dès la mi-juin 2002.
- **Le Conseil général du Lot-et-Garonne** a décidé la création d'une Sem patrimoniale pour porter la maîtrise d'ouvrage de projets immobiliers, comme la résidence de tourisme Maeva à Sainte-Livrade-sur-Lot.

La presse en parle

Le nouveau statut des sociétés d'économie mixte mis en place : Adoptée par le Parlement le 20 décembre dernier, la loi modernisant le statut des Sem a été promulguée hier au Journal officiel. Ce texte de 19 articles va permettre au secteur (1 255 sociétés, 60 000 salariés, 1,75 milliards d'euros de capitalisation détenue à 64 % par les collectivités locales, 11,43 milliards d'euros de chiffre d'affaires) de se rapprocher de plus en plus du privé. Datant de 1983, l'ancien statut des Sem avait bien besoin d'être rajeuni et clarifié.
Les Echos, 4 janvier 2002

Economie mixte : les Sem locales mieux encadrées. Très attendue par les collectivités locales, la loi du 2 janvier 2002 modernisant le statut des Sem a été publiée au Journal officiel du 3 janvier. Modifiant le Code général des collectivités territoriales, la nouvelle loi encadre les relations financières existant entre les quelque 1 300 Sem et leurs collectivités actionnaires.
Bulletin européen du Moniteur, 14 janvier 2002

Clarification des relations entre les collectivités et les Sem. La loi Girod précise le statut des élus mandataires. La loi du 2 janvier 2002 modernisant le statut des Sem, adoptée à l'unanimité par le Parlement, toilette la loi du 7 juillet 1983 à la grande satisfaction de la Fédération nationale (Fnsem). (...) La loi "redore le blason de l'économie mixte", selon le président de la Fédération, qui compte bien sûr s'appuyer sur ce nouveau texte pour faire la promotion des Sem auprès des acteurs locaux.
La Gazette, 14 janvier 2002

La Sem du mois

Sem Volcans

Vulcania, Parc européen du volcanisme, ouvre ses portes au public le 21 février. *Sem magazine* rejoint le cortège des supports presse qui se sont déjà largement fait l'écho de l'événement, laissant présager du succès médiatique de ce concept à mi-chemin entre parc de loisirs et parc à vocation culturelle et pédagogique.

Une locomotive économique pour la région

Vulcania, qui s'étend sur 57 hectares au cœur du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, est géré sous contrat d'affermage par la Sem Volcans, que préside Valéry Giscard-d'Estaing. Au capital (3,8 millions d'euros), la région, actionnaire majoritaire (à l'origine de l'idée et propriétaire de l'équipement), les quatre conseils généraux et Clermont communauté. Cet ensemble de partenaires publics totalise les deux tiers du capital, le dernier tiers étant détenu par des groupes bancaires, grandes entreprises nationales et locales.

Vulcania est investi de multiples missions dont la première vise, bien entendu, le développement touristique et, par conséquent, économique d'une région avec laquelle il se trouve en totale cohérence, puisqu'il valorise une composante emblématique du patrimoine auvergnat. De ce point de vue, l'optimisme est de mise au sein de la Sem Volcans : avant même le démarrage, près de 1 500 référencements sont déjà en place au niveau européen, et, entre individuels, scolaires et professionnels, 500 000 visiteurs sont attendus pour la seule première année.

" Explorateurs " d'un jour, au centre de la terre

Le terme visiteurs n'est pourtant pas celui que privilégie Frédéric Bonnichon, directeur de la Sem. Il lui préfère celui "d'explorateur". Ce sont bien, en effet, des explorateurs qui vont emprunter les cheminements pédestres qui convergent vers la structure construite, aux trois-quarts souterraine, puis pénétrer dans cet espace au moyen d'une rampe spiraloïdale longeant les parois à-pic d'un "cratère" de 35 mètres de profondeur ouvert dans les coulées de lave. Cette évocation d'un voyage au centre de la terre et les effets spéciaux qui l'animent (rougeolements, émanations de fumerolles, grondements sourds) sont saisissants de réalité. Au cours de la

visite, dont la durée moyenne est estimée à 6/8 heures, "l'explorateur" découvrira, tour à tour, la "galerie du grondement", avec la diversité de ses manifestations volcaniques, par le biais d'animations spectaculaires sur l'activité éruptive ; le "tunnel de lave" ; le "jardin volcanique" où il flânera au milieu des plantes exotiques prospérant sur les sols volcaniques et s'attardera dans les espaces d'exposition et d'animation, comme celui consacré au thème "du cosmos vers le centre de la terre" ; celui du "théâtre de l'univers" ou encore "sur la piste des volcans", pour ne citer que quelques exemples.

Un lieu unique

pour "apprendre, émouvoir, faire découvrir"
Vulcania est au cœur de la thématique évoquée et c'est ce qui en fait un lieu unique, tout désigné pour servir des objectifs à la fois pédagogiques et scientifiques. Scolaires, passionnés ou professionnels "passent de la théorie à la pratique, simplement en levant les yeux. Ce n'est le cas d'aucune autre structure pédagogique et scientifique au monde. Au mieux, un aquarium est en bord de mer, pas au milieu de la mer. *Vulcania est au milieu des volcans*" précise Frédéric Bonnichon, qui poursuit "C'est un lieu pour : apprendre, émouvoir, faire découvrir, faire comprendre la place du volcanisme au sein des sciences de la terre et de l'univers. C'est une thématique globale, complètement d'actualité comme d'avenir". Pour permettre à Vulcania de tenir son titre de centre européen de référence pour l'accès à l'information sur les volcans, leurs influences sur l'activité humaine et la dynamique de la terre, la Sem a tissé un important réseau avec des parte-

naires tels qu'observatoires, communauté scientifique (Smithsonian Institution, à Washington ; Maison des Volcans, à La



Joël Damase

Réunion ; association Images et Volcans, etc.). Ces partenariats permettront la mise à jour croisée et en temps réel des bases de données. De même, plus de 2 500 ouvrages et documents multimédia se rapportant au thème seront à disposition sur le site.

A l'extérieur du bâtiment, dans l'écrin somptueux des monts d'Auvergne, aires de jeux, parcours nature et sentier botanique, permettront de poursuivre la visite.

Au total, les investissements du Conseil régional pour la construction de Vulcania, avoisinent les 80 millions d'euros HT, la société, quant à elle, a réalisé ceux liés aux boutiques, cafétérias, restaurants, qu'elle gère elle-même. La Sem Volcans emploiera, dans un premier temps, entre 120 et 200 personnes, selon les saisons et sans doute davantage lorsqu'elle atteindra son objectif de 800 000 visiteurs/an, d'ici à trois ans, selon des prévisions qui ont toutes les chances de se réaliser, si l'on en juge par l'engouement que suscite déjà l'équipement.

Contact : bienvenue@vulcania.com
www.vulcania.com ■

Fnsem en direct

Outre-mer

La Fnsem organise, du 2 au 5 juillet 2002, la 6^e Conférence des Sem d'outre-mer en Guadeloupe. Véritable congrès des Sem d'outre-mer, celle-ci réunit traditionnellement



de 200 à 250 acteurs du développement en outre-mer : élus locaux, dirigeants de Sem, représentants des administrations centrales, médias, partenaires financiers, institutionnels des Sem... Cette manifestation, qui bénéficie du soutien du secrétariat d'Etat à l'outre-mer, s'organisera autour de différentes séances de travail et rencontres professionnelles.

Parmi les principaux thèmes qui seront traités : le rôle des Sem dans le développement économique ; l'Union européenne et l'outre-mer français, un outil de développement de l'économie mixte, un bilan des premières actions menées dans le cadre de la coopération régionale décentralisée ; l'économie mixte, moyen de promotion et de gestion du tourisme et du transport aérien ; les trans-

ports publics terrestres ; le rôle et la responsabilité des élus dirigeants de Sem... Des Sem des Dom, des Tom et métropolitaines viendront témoigner de leurs expériences. D'ores et déjà retenir la date : 2 au 5 juillet 2002.

Renseignements complémentaires :
Joëlle Kherian,
Responsable marketing congrès
Tél. 01 53 32 22 30
ou j.kherian@fnsem.asso.fr

Loi sur les Sem

Après le vote de la loi n° 2002-1 du 2 janvier 2002, la Fnsem va publier plusieurs ouvrages sur les changements intervenus dans le paysage juridique des Sem, qui intégreront également ceux intervenus au fil des lois sur la solidarité et le renouvellement urbains, les nouvelles régulations économiques, et la réforme du Code des marchés publics. Dans un premier temps, une plaquette de présentation synthétique paraîtra dans la 2^e quinzaine de février, puis un guide pratique viendra compléter cette plaquette à la mi-mars. Enfin, le livre *Sem mode d'emploi*, destiné aux élus locaux, actuels ou futurs administrateurs de Sem, paraît dans une version réactualisée en 1^{ère} quinzaine de mars.

Tél : 01 53 32 22 00

Haute qualité environnementale

La Fnsem vient d'adhérer à l'Association HOE (Haute qualité environnementale), marquant ainsi son attachement au développement durable. Elle participera à la mise au point d'un référentiel qui permettra d'apprécier les seuils de qualité à respecter dans le secteur de la construction et de l'habitat.

Institut de la gestion déléguée

La Fnsem va signer la Charte des services publics locaux, récemment mise en place par l'Institut de la gestion déléguée (IGD) que préside Claude Martinand. Elle s'associera aux groupes de travail, en particulier sur l'Observatoire des services publics locaux, ainsi qu'au suivi de la charte.

Annuaire 2002

L'Annuaire des Sem 2002 paraîtra début mars. Il réunira les informations indispensables sur les sociétés d'économie mixte : secteur d'activités, nom et coordonnées des dirigeants, principaux actionnaires...

412 pages, 150 €.

Tél. Fnsem 01 53 32 22 00.



Sem magazine est une publication de la Fédération nationale des sociétés d'économie mixte
11-15 rue Saint-Georges 75009 Paris
<http://www.fnsem.asso.fr> - fnsem@fnsem.asso.fr
Tél. : 01 53 32 22 00 - Fax : 01 53 32 22 22

Directeur de la publication : Maxim Peter
Rédacteur en chef : Marie-Anne Ramazzina
Conception-réalisation : Innovapresse Conseil & Edition
Rédaction : *Sem en direct*, *Sem en projets*,
Fnsem en direct : Marie-Anne Ramazzina (Fnsem)
Enquête : Nicole Malet (Innovapresse)

Photos : Joël Damase, MPO, SIG, O.T. de Terrason, DR.
Impression : Pôle graphique
Dépôt légal à parution.